

À PARTIR DE
5,70 €
PAR MOIS¹

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

CARCEPT INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES

POUR QUE VOTRE RÉTABLISSEMENT
SOIT VOTRE PRINCIPALE PRÉOCCUPATION

1. Tarif applicable jusqu'au 31 décembre 2025 pour une personne seule ayant souscrit au niveau 1 soit une indemnité de 15 € par jour en cas d'hospitalisation.



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

FAITES FACE AUX FRAIS NON PRÉVUS EN CAS D'HOSPITALISATION : COMPLÉTEZ LES GARANTIES DE VOTRE MUTUELLE SANTÉ

CARCEPT Indemnités Journalières Hospitalières c'est une réponse simple et efficace pour vous aider à prendre en charge les frais inattendus survenant lors d'une hospitalisation.

VOUS VOULEZ PRÉPAREZ VOTRE HOSPITALISATION ?

Une hospitalisation entraîne souvent des dépenses importantes qui peuvent peser lourd dans votre budget et impacter l'organisation de votre quotidien.

- **Coûts non pris en charge par la Sécurité sociale** ou partiellement couverts par votre mutuelle : dépassements d'honoraires, chambre particulière...
- **Dépenses supplémentaires** pour **garantir votre confort** : télévision, présence d'un proche au chevet...

3 NIVEAUX D'INDEMNITÉS AU CHOIX POUR RÉPONDRE À VOTRE BUDGET

Avec **CARCEPT INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES** concentrez-vous sur votre guérison plutôt que sur le coût de votre hospitalisation. Bénéficiez d'une somme forfaitaire pour chaque nuit passée à l'hôpital : **15 €, 30 €** ou **50 €**.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Indemnités	15 € / jour	30 € / jour	50 € / jour
Cotisation mensuelle pour une personne	5,70 €	11,40 €	19,00 €
Cotisation mensuelle pour un couple ¹	10,26 €	20,52 €	34,20 €

1. Tarif couple intégrant la réduction de 20 % en cas d'adhésion simultanée du conjoint.



**1 MOIS
OFFERT
À L'ADHÉSION¹**

I DES SERVICES D'ASSISTANCE INCLUS

De l'entrée à la sortie de l'hospitalisation, nous vous garantissons un suivi de proximité pour vous apporter des réponses rassurantes et qualitatives adaptées à vos besoins.

- **Un parcours digital** pour s'informer à tous moments et préparer son hospitalisation (organisation pratique, adaptation de son mode de vie, gestion du jour J...) mais aussi anticiper et mieux gérer le retour à votre domicile (démarche, suivi médical post hospitalisation, reprise d'activité physique...)
- **Un accompagnement téléphonique** avec des infirmières avant et après l'hospitalisation : un contact personnel avec des réponses et des conseils adaptés à votre situation.
- **Des services de prévention en ligne** : contenus réalisés par des professionnels de santé, accès facilité à des consultations médicales, géolocalisation de médecins à proximité du domicile...

I L'ESSENTIEL DU CONTRAT

- Souscription possible jusqu'à 70 ans
- Couverture en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident
- Libre utilisation des indemnités versées
- Indemnisation dès la 1^{ère} nuitée à l'hôpital
- Aucun questionnaire médical
- Cotisation fixe quelle que soit la durée ou la fréquence de vos hospitalisations

1. Cela correspond au 1^{er} mois de cotisation au contrat CARCEPT Indemnités Journalières Hospitalières.

Vous avez des questions avant de souscrire ?

Nos conseillers vous répondent :

09 72 72 37 30 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (Appel non surtaxé)

ou rendez-vous sur notre site internet

carcept-prev.fr

Retrouvez toutes les informations
vous concernant
dans votre espace personnel.



Et rejoignez-nous sur



Carcept Prev accompagne la branche du Transport dans les domaines de la retraite complémentaire, de l'assurance santé et prévoyance, de l'action sociale et du bien-être. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement complet et adapté à votre métier pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

Carcept Prev s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

CARCEPT INDEMNITÉS JOURNALIÈRES HOSPITALIÈRES est un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative souscrit par l'Association de Prévoyance du Groupe KLESIA auprès de la Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev.

Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev, entreprise régie par le Code des assurances, société d'assurance mutuelle, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 439 située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Association de Prévoyance du Groupe KLESIA dite « APGK » - Association de souscription régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.

